

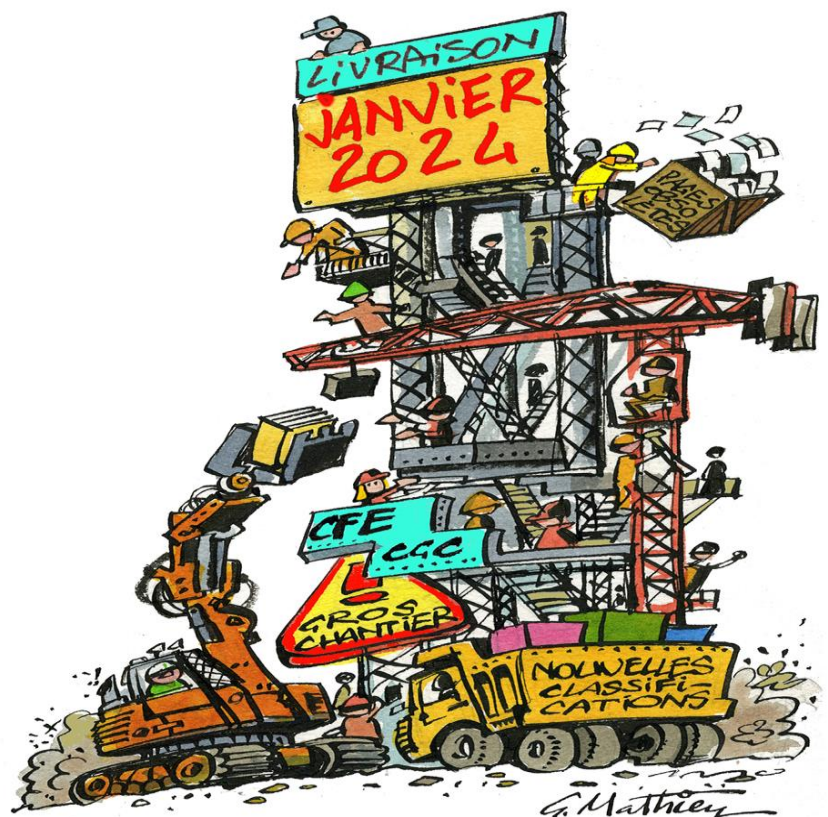


La CFE-CGC a signé la Nouvelle Convention Collective

Evolution du Dispositif Conventionnel de la Métallurgie - EDCM

Sommaire

- L'évolution de l'EDCM
- Nouveau dispositif de classification.
- Les thèmes de Nouvelle Convention Collective
- Vrai ou Faux ?
- Commentaire CFE-CGC



Cette nouvelle et unique convention collective nationale de la Métallurgie remplace les 78 conventions actuelles qui datent des années 1970. Ce dispositif conventionnel novateur fait entrer le droit social dans une nouvelle ère. La Convention unifie désormais l'ensemble des salariés de la branche Métallurgie. Elle constitue une avancée sociale majeure dont la CFE-CGC se félicite. Elle simplifie, harmonise et sécurise le cadre juridique qui unit les employeurs et les salariés.

CONTACT

CFE-CGC Renault Sandouville
Tél : 01 76 82 18 53 – 01 76 82 16 00
Mail : cfec-cgc.sandouville@renault.com

Au 1^{er} janvier 2023

La nouvelle convention collective instaure également de nouvelles obligations en protection sociale qui offre des améliorations significatives de garanties santé et prévoyance pour les salariés. Les remboursements des frais de santé sont supérieurs au socle légal. En cas d'arrêts maladie, le salaire est désormais maintenu à 100% pendant plus longtemps. Les ayants droits d'un salarié décédé sont assurés de percevoir un capital ou une rente éducation.

La nouvelle convention collective impose désormais aux entreprises une obligation de financement très supérieur aux règles actuelles.

Commentaire CFE-CGC

La nouvelle convention collective apportera dès le 01 janvier 2023 des améliorations pour tous les salariés de la branche.

Au 1er janvier 2024

La nouvelle convention collective entre en vigueur, avec de nouvelles règles et dispositions, notamment sur l'organisation du temps de travail, les congés ou encore les conditions de travail, l'emploi et la formation.

Elles intégreront un certain nombre d'avancées sociales en matière de droits individuels.

A cette date, pour tous les salariés, **c'est la méthode de classification** qui caractérisera les activités réelles de l'emploi tenu.

Les salariés ayant le même niveau d'emploi auront le même classement.

Commentaire CFE-CGC

Pour la CFE-CGC, la nouvelle méthodologie permet à chaque salarié de mieux comprendre la classification de son emploi et offre une meilleure lisibilité des parcours professionnels.

Nouveau dispositif de classification

Le nouveau système de classification de la Métallurgie : c'est quoi ?

- **De quoi s'agit-il ?**

Il entrera en vigueur au 01/01/2024, il permet d'analyser, de classer et de hiérarchiser les emplois les uns par rapport aux autres.

- **Qui est concerné ?**

Tous les salariés quel que soit leur statut, niveau, métier, emploi.

- **Quand sera-t-il déployé ?**

En 2022 / 2023, après consultation des partenaires sociaux sur les modalités de mise en œuvre.

- **Pourquoi ?**

- ✓ Gagner en termes de simplicité, clarté et transparence
- ✓ Donner du sens en permettant à chacun de situer l'emploi occupé par rapport aux autres emplois.
- ✓ Rendre plus lisible les parcours professionnels
- ✓ Améliorer notre attractivité.

- **Comment seront cotés et classés les emplois ?**

- ✓ Les emplois seront cotés sur la base d'un référentiel d'analyse comprenant 6 critères classants et de la fiche descriptive d'emploi. Ils sont classés en fonction de leur cotation sur une échelle unique de classement.



Les thèmes de la nouvelle convention collective

✚ Les thèmes abordés dans cette nouvelle convention :

- Classification
- Temps de travail
- Santé et conditions de travail
- Relations individuelles de travail
- Emploi / formation
- Protection sociale
- Rémunération
- Dialogue social en entreprise

✚ L'EDC : 3 axes et 1 principe

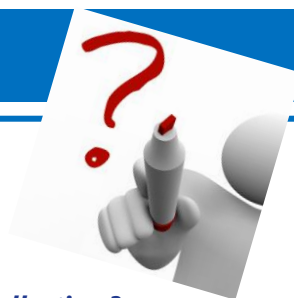
- ✓ La classification des emplois
- ✓ La protection sociale (au 01/01/2023)
- ✓ Les évolutions juridiques



Principe fondamental : Aucune perte de rémunération des salariés dès l'entrée en vigueur de la nouvelle convention

VRAI ou FAUX ?

- **La rémunération baissera lors du passage à la nouvelle classification ?**
➤ **FAUX !**
La rémunération actuelle est garantie au passage dans le nouveau dispositif
- **Un accord actuel qui serait plus favorable prévaut sur la nouvelle convention collective ?**
➤ **VRAI !**
Ex : congés mariage d'un enfant = 3 jours accord Renault contre 1 jour dans la nouvelle convention.
- **L'employeur pourra unilatéralement modifier mon contrat et m'imposer de travailler la nuit ?**
➤ **FAUX !**
Les principes de 2002 sur les règles du travail de nuit perdurent. L'employeur doit obtenir votre accord écrit.
- **La prime d'ancienneté pourra être inférieure avec cette nouvelle convention collective ?**
➤ **FAUX !**
En fonction de la nouvelle classification et selon les cas, elle pourra être parfois supérieure mais jamais inférieure car la nouvelle convention collective garantit le maintien de la prime actuelle avec un complément versé si nécessaire, il figurera à part sur le bulletin de salaire.
- **Le coefficient est lié à l'emploi tenu et ne tient pas compte de la réalisation du travail par le salarié ?**
➤ **VRAI !**
Comme c'est déjà le cas depuis l'accord de classification de 1975, c'est l'emploi réel qui est coté, il définit la classification du poste. Le coefficient n'est pas afférent à la personne qui tient l'emploi.



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT
www.cfecgc-intercentre-renault.fr

Les salariés de la Métallurgie auront un maintien de salaire lors d'une longue maladie ?

➤ **VRAI !**

Il existe une obligation de l'employeur de maintenir le salaire à 100% pendant une période variant en fonction de l'ancienneté.

Cette période sera doublée pour les non-cadres



Commentaire CFE-CGC : Les militants CFE-CGC seront à vos côtés pour vous accompagner. Ils sont en formation depuis plusieurs mois afin de vous apporter les explications et s'assurer du bon déploiement de la nouvelle convention collective dans l'Entreprise. La CFE-CGC sera, en particulier très attentive à la mise en œuvre de la classification, transformation fondamentale qui exige du temps et doit débiter au plus vite dans notre usine. Ce déploiement ne doit pas cantonner nos militants au simple rôle d'observateurs avisés mais à celui d'acteurs qualifiés ! Le succès de ce déploiement repose désormais sur la qualité du dialogue social entre la direction et les organisations syndicales.

Adhérez à la CFE-CGC

CFE-CGC, le 1er syndicat chez Renault SAS.

Rejoignez l'équipe CFE-CGC Renault Sandouville

RE-Nouveau
— — **France 2025**

Que vous soyez technicien, agent de maîtrise, ingénieur ou cadre la CFE-CGC défend toujours vos intérêts. Si vous êtes en accord avec nos valeurs et nos actions, venez nous rejoindre et adhérez à la CFE-CGC !



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT
www.cfecgc-intercentre-renault.fr